



COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

PROGRAMME DE LA FORMATION 2014

Mardi 22 Avril 2014

8h30	Accueil des participants
9h00	Présentation de la formation et des objectifs
9h30	Découverte de la vie associative - Loi 1901, - Les différentes formes juridiques des associations, - Les organes de fonctionnement d'une association,
12h30	Déjeuner
13h30	Découverte de la vie associative - Les statuts, - Les différentes ressources d'une association, - Comment créer et déclarer une association.
16h30	Collation
17h00	VTT
19h30	Diner
20h30	Cas pratique (en 2 groupes) - Création d'une association (Assemblée Générale, Statuts, Fonctionnement)
22h30	Retour hébergement

Mercredi 23 Avril 2014

8h30	Petit déjeuner
9h00	Prévention et Secours Civiques niveau 1 : Formation théorique et pratique
12h30	Déjeuner
13h30	Prévention et Secours Civiques niveau 1 : Formation théorique et pratique
16h30	Collation
17h00	Prévention et Secours Civiques niveau 1 : Formation théorique et pratique
19h30	Diner
20h30	L'organisation de manifestation - Connaître les points et démarches incontournables,
22h30	Retour hébergement



8h30

17h30

Clôture de la formation Intervention des personnalités

Petit déjeuner

Formation Jeunes Bénévoles Futurs Dirigeants



Jeudi 24 Avril 2014

9h00	Organisation du sport en France - Organisation du sport et mouvement sportif - Les services de l'Etat : le Ministère des Sports - Le Conseil Général de l'Aisne : la politique sportive clubs
12h30	Déjeuner
13h30	Gestion financière d'une association - Découverte des outils comptable de base - Etude d'une demande de financement CNDS
16h30	Collation
17h00	Course d'orientation
19h30	Diner
20h30	Cas pratique (en 2 groupes) - Finalisation création d'association + Organisation d'une manifestation.
22h30	Retour hébergement
91-20	Vendredi 25 Avril 2014
8h30	Petit déjeuner
9h00	Responsabilité des dirigeants associatifs - L'assurance, - La responsabilité des dirigeants, - L'obligation de déclaration, - Les demandes d'autorisation.
11h00	Construction du projet associatif - Acquérir les règles de base pour la construction du projet associatif.
12h30	Déjeuner
13h30	Finalisation des cas pratiques
15h00	Présentation des cas pratiques - Restitution des travaux du groupe 1, - Restitution des travaux du groupe 2.